COMMUNE DE JALHAY

AVIS

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

DECISION

La Bourgmestre informe la population qu'un permis d'environnement a été refusé par le Collège communal le 14 avril 2025 à **NELLES FRERES SA, c/o Monsieur Charles NELLES**, Rue Au-dessus des Trous, 4 - 4960 Malmedy concernant : **installation de chantier liée au chantier de Spa**

rubrique: 45.91.02 - 45.91.01 - 63.12.05.01.02 - 63.12.05.02.01 - 63.12.14.02 - 90.21.01.02 - 90.21.15.02 - 90.22.01.01.A - 90.22.02.01.A - 90.23.01.01.A - Classe 2 **Situation de l'exploitation**: Avenue Jean Gouders, parcelle cadastrée section B - n° 339N - 339/4

Réf. commune: PENV/E202500001/75/2025

Réf MRW: 10018820/CNE.tro

Le présent avis sera affiché du 17 avril 2025 au 07 mai 2025. La décision peut être consultée à l'administration communale de Jalhay (rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay), chaque jour ouvrable de 09h00 à 12h00 et les jeudis de 17h00 à 20h00.

Un recours peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite, signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Le droit d'accès au dossier est ouvert à toute personne dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

Jalhay, le 17 avril 2025

La Directrice générale,

B. RØYEN

La Bourgmestre,

V. VANDEBERG